

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2026

GARANTIR UN REVENU MENSUEL À TOUT NOUVEAU RETRAITÉ DÈS L'ENTRÉE EN
JOUISSANCE DE LA PENSION DE RETRAITE - (N° 2814)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 10

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE PREMIER

I. – Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« ou pour la réversion ».

II. – En conséquence, compléter l'alinéa 28 par les mots :

« ou pour la réversion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination rédactionnelle.